

# **Le conseil municipal de BAM s'est réuni le 20 septembre 2016 à 20h30 en Mairie de BROYE.**

**Étaient présents** : GANDRE Gérard ; CERCLEY Jean-François ; DEBAIN Olivier ; VUILLEMOT Geneviève ; VOILLARD Daniel ; SCHATT Alain ; MOUCHOT Gaëlle, ROUX Valérie. CERCLEY Daniel ;

**Absent excusé** : MUZARD Régis.

1/ :

## **a- Changement éclairage public :**

Le Conseil Municipal demande au Maire de prendre un rendez-vous avec le SIED 70 afin de rediscuter du dossier sur l'éclairage public de la Commune.

## **b- Travaux sanitaires zone de loisirs :**

Le bac de rétention des eaux usées des sanitaires étant trop petit, des modifications doivent être apportées. Le conseil municipal accepte à l'unanimité, que le Maire déclenche les appels d'offres afin de lancer des travaux pour les 4 cuves de filtration.

## **c- Autorisation de recrutement temporaire :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que la délibération concernant le recrutement d'un agent contractuel, sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, doit être modifiée sans date définie, renouvelable tous les ans.

## **d- Fournitures administratives :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la refacturation des fournitures administratives lors d'achat en commun avec d'autres municipalités.

## **2/ : Vente d'eau à la Grande Résie :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification du prix de l'eau de la convention «vente d'eau à la Grande Résie» : 0 à 500 m<sup>3</sup> : 1.05 € et + de 500 m<sup>3</sup> : 0.85€.

## **3/ Divers :**

ONF : Mise en vente de 342 m<sup>3</sup> de plusieurs essences à 34 500 €.

Le conseil municipal accorde à l'ONF la demande de proposition de ramassage des graines de tilleuls pour les vendre 51.10€ l'hectolitre du fruit ramassé.

Terrain de foot : Le club de football de Pesmes demande l'utilisation du terrain de foot de Broye les Pesmes, le conseil municipal donne son accord si le club de Pesmes s'engage à remettre en état le terrain.

Concession cimetière : Un nouveau règlement du cimetière doit être rédigé. Le conseil municipal autorise le maire à racheter de nouveaux columbariums et à faire un ossuaire.

Création sentier promenade : Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Velet terrassement d'un montant de 4 068 € TTC pour créer un sentier de promenade au bord de l'Ognon (du Pont de Broye à l'embarcadère). Le maire doit discuter du droit de passage avec les riverains qui

utilisent les terrains du bord de la rivière. D'autres sentiers randonnée en forêt sont prévus au printemps 2017.

Commission fleurissement : Rachat de terre végétale ainsi que commande de nouvelles fleurs. Le conseil municipal accepte à l'unanimité les devis de l'entreprise Viardot Marc sarl d'un montant de 404.60 € + 2 795.55 € (pour l'année 2017).

Réserve incendie du Port St Pierre : Remise en état (nettoyage, vidange complète pour analyse) par l'entreprise Frys de la réserve incendie pour un montant de 750 € + 475 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis et demande l'acquisition du terrain de cette réserve.

Lotissement St Pierre : Le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur une proposition de nomination de cette impasse afin de faciliter les recherches des livreurs.

Non-valeur : Le conseil municipal accepte à l'unanimité de refaire la délibération des non-valeurs en incluant les frais de la trésorerie.

Encaissement : Le conseil municipal accepte l'encaissement du chèque de Groupama qui correspond à un remboursement de cotisation.

Manifestations : L'arbre de Noël des enfants aura lieu le 11 décembre 2016 et le repas des aînés au 18 décembre 2016, à la salle des fêtes de Broye

Subventions : Le conseil municipal décide d'allouer :

- \* à l'Association AVENIR : 80 €
- \* à l'Association GENE : 80 €
- \* aux Anciens Combattants : 80 €
- \* les Forges de Pesmes : 80 €

Vente de peupliers : Le conseil municipal donne son accord pour vendre le lot de bois sur pied (peupliers) à l'entreprise scierie Gaitey. Une offre est attendue pour la parcelle ZH 40 « la Confrérie ».

La séance est levée à 23h10.

Le Maire,  
GANDRE Gérard